

DIRECTION

ANSC/ADM/2021/N°0004

Arrêté du 16 novembre 2021

fixant la composition du bureau de vote pour l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile

Le directeur de l'agence du numérique de la sécurité civile,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 732-11-7 ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile, notamment son article 8,

Arrête

Article 1er

Le bureau de vote chargé des opérations de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile est présidé par Mme Delphine DUFAURE-MALVE du ministère de l'intérieur (DGSCGC/DSP) et le secrétariat est assuré par M. Yann BOUKOUYA de l'agence du numérique de la sécurité civile.

Les représentants de chaque liste assistent à ces opérations.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet dédié à l'élection et notifié aux membres du bureau de vote.

Fait à Paris, le 18 novembre 2021

Le directeur de l'agence du numérique
de la sécurité civile

Michel MONNERET

